

comprennent les intérêts et autres frais de financement. Les statistiques sur la dette des consommateurs ne prennent pas en compte les prêts entièrement garantis, les prêts pour l'amélioration de maisons ni les dettes à long terme comme les hypothèques sur le logement. On ne dispose pas de statistiques sur certaines autres formes de crédit à la consommation, par exemple les prêts interpersonnels, les honoraires dus aux dentistes et à d'autres membres des professions libérales, à des clubs ou à d'autres établissements de services personnels. En mars 1970, une enquête de Statistique Canada révélait que le crédit à la consommation figurait pour 24% de la dette personnelle, les hypothèques sur le logement pour 68% et les autres formes de dette pour le restant, soit 8% (no 13-547 au catalogue).

La Division du commerce et des services de Statistique Canada élabore une série de statistiques consolidées sur le crédit à la consommation accordé aux Canadiens par certaines institutions financières et par d'autres créanciers. Les statistiques sectorielles qui constituent ces estimations nationales sont fournies par la Banque du Canada, le surintendant des Assurances, ainsi que par la division susmentionnée et d'autres divisions de Statistique Canada. A l'heure actuelle, on ne dispose de données qu'au niveau national pour la plupart des séries à l'exception de celle des banques à charte, des données provinciales étant publiées à leur égard dans la *Revue mensuelle* de la Banque du Canada.

A la fin de 1974, le montant total du crédit à la consommation en cours au Canada s'élevait à \$20,606 millions, ce qui représente une augmentation nette au cours de l'année, après remboursement au titre des créances précédentes d'un montant de \$2,918 millions, ou 16.5% (tableau 18.13). Le revenu personnel disponible des consommateurs en 1974 s'établissait à \$88,105 millions, soit une augmentation de 16.0% comparativement à l'année précédente; les consommateurs en ont dépensé \$79,633 millions, soit une progression de 15.3% par rapport à 1973, au titre des biens et services de consommation, et ils ont épargné le reste. Il y a dix ans, le montant total du crédit à la consommation représentait 18.9% des \$33,049 millions de revenu dont disposaient les consommateurs. Depuis lors, le pourcentage n'a cessé de croître pour s'établir à 23.1% à la fin de 1974.

Depuis 1954, il s'est produit certains mouvements importants dans la «part du marché» absorbée par les institutions répondant aux besoins des consommateurs en matière de crédit. Cette année-là, près du tiers, soit 32.1% de l'ensemble des demandes de crédit à la consommation, était satisfait par les magasins de vente au détail — grands magasins, magasins de meubles et autres points de vente au détail — ceux-ci ayant été les premiers fournisseurs de crédit à la consommation. Les autres groupes importants il y a vingt ans étaient les sociétés de financement des ventes et les sociétés de prêts à la consommation qui accordaient un autre tiers du crédit total, surtout pour financer les achats d'automobiles; les banques, les caisses d'épargne et de crédit et les caisses populaires figuraient pour près du quart, soit 23.6%. En 1964, les points de vente au détail avaient perdu plus de 12 points de pourcentage, leur «part du marché» étant tombée à 19.7%, tandis que la part des banques à charte s'était accrue d'une valeur égale pour atteindre 28.7%. La part des sociétés de financement des ventes et des sociétés de prêts à la consommation s'était alors rétrécie légèrement pour s'établir à 31.0%, mais celle des caisses d'épargne et de crédit et des caisses populaires était montée à 11.3%. A l'heure actuelle, les banques à charte sont en tête avec plus de la moitié, soit 52.5%, de l'ensemble des créances actives; la part des caisses d'épargne et de crédit et des caisses populaires s'est également accrue pour se chiffrer à 13.7%, mais des reculs considérables ont été enregistrés par le secteur du commerce de détail, dont la part est tombée à 10.5%, et par les sociétés de financement des ventes et les sociétés de prêts à la consommation dont la part a été réduite de moitié depuis 1964 pour s'établir à 14.6%.

18.1.3 Services

Les entreprises de services représentent généralement les entreprises qui assurent un service et où la vente de biens ne constitue qu'une faible part de leur activité. Les services sont habituellement classés en six groupes principaux: divertissements et loisirs (cinémas, salles de quilles, salles de billiard, clubs de santé, etc.); services personnels (salons de coiffure pour hommes et pour femmes, blanchisseries et établissements de nettoyage à sec, laveries automatiques et cordonneries); restauration (restaurants, établissements d'aliments à emporter et autres établissements de restauration); services divers, dont photographie, location d'automobiles et de camions et auto-écoles; services aux entreprises tels que services d'avocats, de comptables, services informatiques, services de conseil, services de publicité et